



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRAS, le 16 décembre 2019

*Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Dates de consultation : du 16 décembre 2019 au 06 janvier 2020

Note de présentation du projet d'arrêté fixant la réglementation de la pêche en eau douce dans les cours d'eau du département du Pas-de-Calais pour l'année 2020.

**établie au titre de l'article L 120-1 du code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public**

PJ : projet d'arrêté et annexes

Le titre III du livre IV du Code de l'Environnement régit la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles. L'article L 430-1 du Code de l'Environnement précise que la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément.

Le projet d'arrêté est proposé afin de réglementer la pratique de la pêche en eau douce dans le département du Pas-de-Calais et précise notamment les points suivants :

- les temps et heures d'ouverture de la pêche en eau douce ;
- les tailles et nombre de captures autorisés ;
- les réserves et interdictions permanentes ;
- les modes et procédés de pêche autorisés et prohibés ;

En application de l'article R.436-38 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral est pris après avis du délégué régional de l'Agence française pour la biodiversité, de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques et, le cas échéant, de l'association agréée des pêcheurs professionnels.

Le public peut faire valoir ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr
- par courrier postal à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires et de la Mer service de l'Environnement - 100 avenue Winston Churchill - CS 10007 - 62022 ARRAS Cedex.